

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

| | | |
|--------------------------------------|---|----------------------------|
| PRESIDENT | : | Bernard ECHALIER |
| 1^{ER} VICE-PRESIDENT | : | Antoine DIAZ |
| VICE-PRESIDENT | : | Michel ALAINE |
| VICE-PRESIDENT | : | Joël PAUCHARD |
| VICE-PRESIDENT | : | Gérard MOREL |
| VICE-PRESIDENT | : | Yves TOITOT |
| VICE-PRESIDENT | : | Gilles PENET |
| SECRETAIRE | : | Alain THOUVENOT |
| TRESORIER | : | Jean-Pierre RIFFIER |
| TRESORIER Adjoint | : | Sylvie BOUILLARD |
| ASSESEUR | : | Vincent LONGUEVILLE |
| ASSESEUR | : | Christophe LETHENET |
| ASSESEUR | : | Philippe GIRARD |
| ASSESEUR | : | Jean-Claude LAJUGIE |

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** - Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** - Thierry **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Michel de **LANVERSIN** - Alphée **DELECLUSE** - Patrick **DEPELLEY** - Roger **DONGUY** - Christian **FOURGEOT** - Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - David **GREGOIRE** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy **OUILLET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** - Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** - Sylvie **BOUDOT** - Nathalie **BRUNEL** - Patrick **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Yann **CHEVAUCHET** - Edouard **CHOPLAIN** - Bernadette de **SAINT JEAN** - Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Evelyne **GROS** - Jacques **LACROUTE** - Ginette **PATISSIER** - Pascale **PIERRE** - Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN**

Directeur général : Claude **PATARD**

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|--|----------------|
| I – Intervention liminaire du Président..... | 5 à 7 |
| 1.1 - <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée générale du 27 juin 2011</i> | 6 |
| 1.2 - <i>Rentrée au CFA Automobile de Mâcon, au CIFA Jean Lameloise à Mercurey et à l'EGC Bourgogne, Campus de Chalon-sur-Saône</i> | 7 |
| II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 | 7 |
| III – Débat d'Orientation Budgétaire 2012 | 7 à 9 |
| IV – Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne : Schémas sectoriels | 9 à 10 |
| V – Délibérations | |
| 5.1 – <i>SEM Patrimoniale : participation de la CCI au capital social</i> | 11 à 12 |
| 5.2 – <i>Partenariat de la CCI dans PREMICE, incubateur régional d'entreprises technologiques innovantes de Bourgogne</i> | 13 |
| 5.3 - <i>Atelier de maintenance au Port Sud de Chalon : construction d'un bâtiment</i> | 14 à 15 |
| 5.4 - <i>Investissement matériel ferroviaire : acquisition d'une locomotive au Port de Mâcon pour le trafic COMBIWEST</i> | 16 à 17 |
| 5.5 - <i>Subvention Capacité en droit Chalon-sur-Saône</i> | 18 |
| 5.6 - <i>Transfert à la CCI du secrétariat de la commission de conciliation des baux commerciaux</i> | 18 à 19 |
| 5.7 - <i>Modification du Règlement intérieur de la CCI</i> | 19 |
| VI – Activités consulaires : compte rendu d'activité des commissions | 19 à 21 |
| 6.1 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 14.09.11</i> | 19 à 20 |
| 6.2 – <i>Commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme du 19.09.11</i> | 20 à 21 |
| 6.3 – <i>Commission Commerce et Service aux Particuliers du 26.09.11</i> | 21 |
| VII – Questions diverses : informations..... | 21 à 24 |
| 7.1 – <i>Association Bourgogne Sud Activ : évolution du dossier</i> | 21 à 22 |
| 7.2 – <i>Information sur les appels d'offres et marchés publics</i> | 22 à 24 |
| 7.3 – <i>Signature de conventions par la CCI : Partenariat CCI/Pôle Emploi Nicephore cité, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire</i> | 24 |
| VIII – CONCLUSION : intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire | 25 |

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011 A MACON**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** - Sylvie **BOUILLARD** - Christine **BUATOIS** -
Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAX** - Jean-Paul **BARBEY** - Jean-Luc
BARNAUD - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** -
Thierry **BUATOIS** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Michel de
LANVERSIN - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Bernard **ECHALIER** -
Christian **FOURGEOT** - Alain **GAUTHEY** - Philippe **GIRARD** - Pascal
GIRARDOT - Jean-Claude **LAJUGIE** - Christophe **LETHENET** - Vincent
LONGUEVILLE - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy **CEILLET** - Joël
PAUCHARD - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-
Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROUBALLAY** - Alain **THOUVENOT** - Yves
TOITOT - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** - Nathalie **DURAND** - Evelyne **GROS** - Pascale **PIERRE**

MM : Roland **BACHELARD** - Yann **CHEVAUCHET** - Edouard **CHOPLAIN** -
Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Jacques **LACROUTE** - Alain **RAQUIN** -
William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN** -

Conseillers Techniques :

- Claude **BOULIER**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Alain-Pierre **MARTIN**, Directeur Départemental de la Banque de France
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques

Participaient également :

Permanents :

Claude **PATARD**, Directeur général, Pascal **LEYES**, Directeur général adjoint, Christian
BIEVRE, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi
JOUANNEAU, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Michel **MOREAU**, Bernard
PAILLARD, Marie-Anne **PATISSIER**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**

Etaients excusés ou absents :

Membres titulaires :

MM : Charles **BECKER** - Dominique **BOURGOIS** - Alphée **DELECLUSE** - Roger **DONGUY** - Pierre **GARMIER** - David **GREGOIRE** - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Gérard **MOREL** - Jean-Jacques **REMILLY** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** - Bernadette **de SAINT JEAN** - Ginette **PATISSIER**

MM : Paul **ALEXANDRE** - Pascal **BERTOLINI** - Pascal **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Pascal **DUMONT** -

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaients également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Arnaud **MONTEBOURG**, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Dominique **LOUIS** , Directeur Interrégional de Voies Navigables de France

Commissaire aux comptes :

- Thierry **RIZZA**

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

« Je voudrais dans cette intervention liminaire faire un point sur la situation économique et financière avant d'aborder les principaux thèmes de notre Assemblée générale.

Le printemps s'annonçait bien, l'activité économique enregistrait un rythme satisfaisant de progression, les clignotants économiques passaient progressivement au vert. Cette embellie aura été de courte durée, les activités économiques se sont ralenties dans de nombreux secteurs, en France, en Europe et même dans les pays dits émergents. **Aujourd'hui on parle de plan de rigueur et de récession et les inquiétudes sont grandes à tous les niveaux dans nos entreprises quelle qu'en soit la taille.**

Crise financière, problèmes de gouvernance économique européenne, crise économique, problèmes de coût de production, dépenses publiques excessives, emprunts consacrés à des dépenses courantes de fonctionnement... expliquent chacun pour partie la situation dans laquelle se trouve notamment un nombre important de pays occidentaux.

La chute vertigineuse des cours de bourses, ramène à des niveaux incroyables la valorisation de certaines de nos grandes entreprises, les rendant accessibles à toutes les spéculations et à tous les prédateurs.

Parallèlement, l'économie réelle et spécialement nos petites et moyennes entreprises produisent, créent des emplois et investissent. Parallèlement, de jeunes entreprises sont créées dans tous les domaines de l'industrie, du commerce, et spécialement des services ; avec une mention spéciale pour les auto-entrepreneurs prouvant ainsi que **la volonté d'entreprendre est bien présente à tous les niveaux.**

Le décalage entre la finance, la macro économie, les grands équilibres et l'économie des petites et moyennes entreprises se creuse et nos entreprises souffrent d'une situation globale sur laquelle elles n'ont aucune prise. Certains financiers et les spéculateurs gagnent facilement de l'argent en achetant et revendant des valeurs boursières ou des matières premières, tandis que **les entreprises comme les collectivités locales s'inquiètent pour leur financement et craignent de ne pouvoir emprunter compte-tenu des tensions sur les marchés financiers.**

Cette situation n'est pas saine et appelle de profondes réformes dont les éléments sont largement connus des économistes et des hommes politiques. Il suffit de prendre connaissance des comptes-rendus des différents sommets ou réunions des pays de la zone Euro ou des pays les plus développés pour s'en convaincre, mais pour être efficace, les solutions doivent être communes au niveau au moins de l'Europe.

Il est temps que des réformes structurelles soient entreprises, **c'est le rôle de nos élus politiques de les proposer, les adopter et les mettre en œuvre, pas celui des chefs d'entreprises** dont la mission est de produire, de créer des emplois et de la valeur ajoutée. Il est de notre devoir de chefs d'entreprises de rappeler le rôle de chacun.

Notre rôle en tant que CCI est de favoriser le développement économique et nos travaux de cet après-midi vont bien en ce sens :

- **La formation initiale est et reste une mission essentielle de la CCI qui accueille :**
 - 522 apprentis des métiers de l'automobile au CFA de Mâcon en stabilité par rapport à 2010
 - 1 209 apprentis au CFA de Mercurey en diminution de 1 % par rapport à 2010
 - 55 étudiants à l'EGC à Chalon-sur-Saône : 23 en 1^{ère} année, 17 en 2^{ème} année et 15 en 3^{ème} année.

Les travaux d'extension du CFA de Mâcon sont programmés et permettront d'améliorer les conditions d'apprentissage et de travail des apprentis et des enseignants.

- **Le développement des moyens logistiques** reste une préoccupation, c'est ainsi que nous aurons à délibérer sur :
 - L'achat d'une locomotive pour le Port de Mâcon, locomotive nécessaire aux nouveaux trafics ;
 - La construction d'un atelier de maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône.
- **L'appui à la création et au développement des entreprises** sera présent avec quatre dossiers :
 - La participation de la CCI à la création d'une Société d'Economie Mixte Patrimoniale ayant pour objet le financement de projets d'envergure départementale notamment dans le secteur industriel ;
 - Le partenariat avec PREMICE (Incubateur régional d'entreprises Technologiques innovantes) pour la création et le développement d'entreprises ;
 - La réforme de l'Etat conduit celui-ci à confier de nouvelles missions aux CCI : nous examinerons aujourd'hui le transfert du secrétariat de la Commission de Conciliation des Baux commerciaux ;
 - la CCI reste très présente **aux côtés des agences de développement** : ADERC, APRA, C.M.D., BRESSE-INITIATIVE, BOURGOGNE SUD ACTIV. Notre partenariat avec BOURGOGNE SUD ACTIV (Charolais-Brionnais) fait l'objet d'un réexamen entre le Syndicat du Pays Charolais-Brionnais et la CCI.

Bien évidemment, nous évoquerons la mise en œuvre de la réforme consulaire avec la réflexion sur les schémas sectoriels de développement à l'échelon régional et la procédure budgétaire 2012 pour la CCIR Bourgogne et pour notre C.C.I.

Comme vous le voyez, la tâche ne manque pas et la CCI s'efforce d'être aux côtés des collectivités territoriales et des entreprises de toute taille, au service du développement économique.

Sur un plan pratique, j'informe :

- Les membres et les participants au Bureau que le Bureau du 11 octobre est supprimé,
- L'ensemble des membres titulaires et associés que des dispositions sont prises pour la mise en ligne début 2012 d'un site Internet interactif pour les 75 membres titulaires et associés qui reprendra notamment les informations : convocations, comptes-rendus Bureau, Assemblée générale, des Commissions, événements de la CCI, informations consulaires régionales, nationales et qui permettra de gérer l'ensemble des représentations de la C.C.I. aux commissions, réunions, cérémonies. »

| |
|---|
| 1.1 - Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 27 juin 2011 |
|---|

Michel CARADOT, Directeur de l'Information économique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 27 juin 2011.

1.2 – Rentrée au CFA Automobile de Mâcon, au CIFA Jean Lameloise à Mercurey et à l'EGC Bourgogne, Campus de Chalon-sur-Saône

Françoise MATHIEU-HUMBERT, Directrice de la Formation initiale et de l'Apprentissage, commente les effectifs de la rentrée 2011 :

Pour le CFA automobile et pour le CIFA Mercurey, les effectifs sont sensiblement identiques à ceux de la rentrée 2010.

Pour l'EGC, on enregistre une nette reprise en 1^{ère} année. (cf. point 6.1 ci-dessous).

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2011

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 juin 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Rapporteur : Claude PATARD

I – BUDGETS PRIMITIFS 2012 – CCI71

Comme chaque année, la CCI prépare le projet des budgets de fonctionnement et d'investissements 2012 de notre CCI.

Ces budgets 2012 devront tenir compte comme en 2011, de la réduction obligatoire des recettes fiscales à savoir une baisse de 4 % en 2011, de 8 % en 2012, de 15 % en 2013.

Cette diminution importante de nos recettes implique la continuation de notre politique de gestion rigoureuse appliquée depuis la création de la CCI 71 en 2005. Elle tiendra compte également :

- Des dispositions décidées en 2011 pour le retour à l'équilibre des comptes d'APROPORT et pour l'équilibre des comptes de la formation continue
- Des départs de certains collaborateurs non remplacés ou remplacés dans des conditions différentes
- Des décisions des Assemblées Générales en 2011 ayant des suites en 2012.

Bien évidemment, le budget de fonctionnement prendra en compte les conséquences financières (dépenses-recettes) du programme de mandature 2011/2015 de la CCI approuvé lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2011.

Il est actuellement un peu tôt pour donner des chiffres, mais la politique suivie depuis 2005 devrait permettre d'établir dans des conditions satisfaisantes le budget.

Cependant, les marges tendent vers zéro et cela pourrait avoir des conséquences sur la couverture des éventuels déficits de certaines activités de type quasi-commerciale.

Il faut noter que nous ne connaissons les recettes fiscales provenant de la CCIR que vers la fin octobre 2011, le projet de budget 2012 sera établi sur les éléments des études en cours.

II – PROCEDURE BUDGETAIRE 2012 – CCIR BOURGOGNE

Au niveau de la CCIR, le dernier bureau a fixé une méthode pour calculer la répartition de la recette fiscale totale reçue en Bourgogne.

Rappelons que cette recette est composée

- D'une taxe additionnelle à la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) pour 40 % avec un taux local
- D'une taxe additionnelle à la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour 60 %

Cependant, la recette régionale est plafonnée en fonction de la réduction obligatoire de 15 % de la partie taxe additionnelle à la **CVAE**.

La méthode adoptée pour 2012 consiste à partir des attributions 2011, à soustraire la baisse obligatoire, les dépenses obligatoires (contribution ACFCI et France Télécom) et la contribution 2011 de la CCIR diminuée de 2,5 % et augmentée d'un budget pour activités nouvelles obligatoires.

Sur les bases chiffrées actuellement connues et qui sont à valider, la CCI 71 se verrait affecter une somme de l'ordre de 8 700 000 € pour ses besoins propres. Notre budget primitif 2011 a été établi avec une recette pour besoins propres de 9 006 000 €.

III – BUDGETS RECTIFICATIFS 2011 – CCI 71

Nous devons, lors de notre Assemblée générale du 28 novembre 2011, adopter des budgets rectificatifs pour tenir compte :

- En budget d'investissements :
 - suppression de l'achat de la grue portuaire au port de Mâcon et des subventions d'équipement y afférent, cette opération ayant été traitée dans les comptes de l'année 2010
 - acquisition d'une locomotive au port de Mâcon pour le trafic COMBIWEST
 - construction d'un bâtiment de maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône
 - vente du terrain jouxtant l'immeuble consulaire de Chalon à la société « les Bureaux du Fleuve »
- En budget de fonctionnement
 - la recette fiscale définitive
 - les subventions de fonctionnement notamment pour le CFA
 - « ajustement » du budget d'APROPORT compte tenu du remboursement anticipé des emprunts en 2010 et des prêts et avances consentis par le service général en 2010 et 2011
 - Partenariat de la CCI 71 dans PREMICE
 - TLE vente « Bureaux du Fleuve »

IV – CALENDRIER

- Commission des finances le 3 novembre 2011
- Bureau le 8 novembre 2011
- Assemblée générale le 28 novembre 2011

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">IV – CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE BOURGOGNE SCHEMAS SECTORIELS</p> |
|--|

Rapporteur : Pascal LEYES

1. La définition :

Le nouveau fonctionnement des organismes consulaires exige désormais l’élaboration de plusieurs schémas dits sectoriels. Ces dispositifs indiquent la manière dont chaque établissement définit sa stratégie, les actions en région et en circonscription pour mettre en œuvre :

- la gestion des équipements aéroportuaires et portuaires,
- la formation et l’enseignement
- l’aide à la création, à la transmission et au développement d’entreprises,
- le développement durable.

En complément à ces thématiques imposées, le législateur, offre la possibilité d’élargir cette démarche à d’autres axes stratégiques (développement à l’international, intelligence économique, recherche et innovation...).

Chaque schéma sectoriel sera accompagné d’un rapport justifiant les choix stratégiques effectués au regard de la cohérence avec celui élaboré par le Conseil Régional de Bourgogne (SRDE). Il devra également faire apparaître les objectifs poursuivis dans les domaines mentionnés ainsi que les moyens mis en œuvre.

Il prévoit la possibilité de réaliser des actions communes entre organismes consulaires ou la mutualisation des moyens mis en commun avec la Chambre régionale (y compris avec nos partenaires des organismes agricoles ou des métiers).

2. La mise en œuvre en Bourgogne :

La déclinaison des schémas sectoriels entre dans sa phase active avec une proposition d’élaboration d’une stratégie régionale à partir des domaines suivants :

- Infrastructures et organisation territoriale,
- Formation,
- Création-Transmission d’entreprises,
- Développement des entreprises,
- Développement durable,
- Innovation et intelligence économique,
- International,
- Information économique,
- Attractivité.

La Chambre Régionale sera en quelque sorte garante de la méthodologie de l'ensemble et de celle propre à chaque domaine. Afin de garantir un bon partage de l'information, elle devrait proposer des groupes de travail qui combineront des élus de la Chambre Régionale, un président, un rapporteur et des permanents.

| PROPOSITIONS DU BUREAU DE LA CCIR | | | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|------------------|--|
| Schéma sectoriel | Président du groupe sectoriel | DG « Projet » | Elus CCIR | Equipe technique CCIR/CCIT |
| Infrastructures et organisation territoriale | Jean-Pierre ROSSIGNOL | Claude PATARD | | CCIR : Marie-Hélène JUILLARD CCIT : à définir |
| Formation | Antoine DIAZ | Patrick DUPIRE | | CCIR : Denis PLEUX CCIT : à définir |
| Création-Transmission | Julien MOUCHET | Delphine STILL | | CCIR : Denis PLEUX CCIT : à définir |
| Développement des entreprises | Jean-Pierre ROBERT | Pascal LEYES | | CCIR : Robert GUYON CCIT : à définir |
| Développement durable | Franco ORSI | Delphine STILL | | CCIR : Ludovic DENOYELLE |
| Innovation et Intelligence économique | Bernard ECHALIER | Stéphane GERMAIN | | CCIR : Ludovic DENOYELLE CCIT : à définir |
| International | Alain PEREZ | Patrick DUPIRE | | CCIR : Pierre-Olivier GHINTRAN CCIT : à définir |
| Information économique | Benoît de CHARETTE | Stéphane GERMAIN | | CCIR : Marie-Hélène JUILLARD CCIT : à définir |
| Attractivité | Patrick LAFORET | Ensemble Groupe transversal | | CCIR : Marie-Hélène JUILLARD CCIT : à définir |

De manière pratique, le démarrage des travaux est prévu dès septembre 2011, avec un vote de la liste des schémas en AG de la Chambre Régionale vers la mi novembre 2011 et une livraison définitive des contenus pour juin 2012.

3. Un enjeu pour la CCI de Saône-et-Loire :

Il concerne la cohérence des schémas sectoriels avec les axes définis au programme de mandature validé par l'assemblée générale en juin dernier.

Le contenu de ces travaux régionaux mérite en effet d'être examiné par chaque commission thématique de la CCI71 de façon à bien apprécier la cohérence de notre stratégie avec celle de la chambre régionale.

Pour cela la CCI de Saône-et-Loire sollicitera :

- les élus régionaux de la CCI et les présidents des commissions pour participer à l'élaboration des schémas sectoriels.
- l'avis des commissions spécialisées afin de définir les points de convergence pour mettre en œuvre des actions spécifiques, communes ou mutualisées.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Président informe l'Assemblée qu'il proposera à l'assemblée générale de la CCIR, la nomination de **Gilles PENET comme membre de la Commission des Finances de la CCIR, en remplacement de Jean-Claude LAJUGIE.**

En effet le règlement intérieur de la CCIR prévoit désormais que les membres du Bureau ne peuvent pas être membres de la commission des Finances. Jean-Claude LAJUGIE, qui représente la CCI de Saône-et-Loire au sein du Bureau de la CCIR et assurait parallèlement le poste de Président de la commission des Finances, a dû faire un choix et a décidé de rester membre du Bureau.

V- DELIBERATIONS

5.1 – SEM PATRIMONIALE : Participation de la CCI au capital social

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a fait part à la CCI de son projet de créer une SEM immobilière patrimoniale afin de proposer des offres immobilières locatives pour les activités industrielles ou tertiaires.

Cet outil de développement économique permettrait :

- de répondre aux préoccupations des grandes entreprises qui privilégient souvent des solutions immobilières locatives.
- de proposer ce dispositif aux PME en développement, leur permettant ainsi de préserver leur capacité d'endettement.
- de rééquilibrer l'attractivité des territoires ruraux du département par rapport à ceux dits urbains.
- de mieux mobiliser les financements publics et subventions pour les entreprises en leur faisant bénéficier d'aides indirectes

En outre, afin de permettre le renouvellement régulier de nouvelles opérations, la SEM patrimoniale prévoit de vendre régulièrement les bâtiments dont elle sera propriétaire à ses locataires.

La CCI est sollicitée pour participer à ce montage et notamment au capital social de la SEM qui s'élèverait à 5.500.000 € et qui serait composé, dans un premier temps, des partenaires publics suivants :

- Conseil Général de Saône-et-Loire
 - CUCM
 - Grand Chalon
- } Liste provisoire

Le Bureau de la CCI, réuni le 12 juillet 2011, s'est montré intéressé par la mise en place d'une telle structure qui pourrait favoriser le maintien et l'implantation d'entreprises spécialement dans le secteur industriel.

Il s'est déclaré favorable à une participation de la C.C.I. à hauteur de 10 % du capital social, soit 550.000 € ; ce pourcentage est à comparer à celui que la CCI détient déjà dans le capital social de Sociétés anonymes immobilières (HARFLEUR 2000 : 5 %), et de sociétés d'économie mixte (SEM VAL DE BOURGOGNE : 10 %, NIDEV : 5 % , SEMA : 5 %).

Il a par ailleurs insisté sur l'importance du choix des projets stratégiques structurants et a souhaité la rédaction d'un pacte d'actionnaires qui régitte la gouvernance de la société et les règles d'engagements sur les opérations. Ce protocole est en cours d'élaboration et prévoirait notamment l'intervention de la CCI dans le choix des projets.

La gouvernance serait assurée par :

- Un Comité technique en charge de l'examen des projets
- Un Bureau qui mettrait en œuvre les décisions du Conseil d'Administration. Il gérerait les opérations courantes relatives aux baux des locations et mobiliserait, le cas échéant, des expertises complémentaires d'ordre juridiques, financières ou techniques pour valider les décisions du comité technique.
- Un Conseil d'Administration où la CCI serait représentée.

Les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donnent leur accord de principe sur la participation de la CCI de Saône-et-Loire au capital social de la SEM Patrimoniale à hauteur de 10 % du capital social limitée à 550 000 € sous réserve de l'autorisation de la Tutelle,**
- **décident de solliciter et obtenir les autorisations nécessaires de l'autorité de Tutelle,**
- **décident d'inscrire la somme de 550.000 € au budget primitif d'investissement 2012,**
- **donnent tous pouvoirs au Président pour poursuivre les démarches et négociations relatives à la création de cet outil de portage financier et au Bureau pour arrêter et valider les statuts de la société et les conventions à intervenir,**
- **ces délégations au Bureau et au Président sont données dans les limites fixées par la présente délibération et de l'obtention de l'autorisation de la Tutelle.**

Le Président ECHALIER indique que 550 000 € est une somme importante et met l'accent sur les 3 points suivants :

1°) L'importance du choix des dossiers qui ne doivent concerner que des projets significatifs et structurants.

2°) La CCI souhaite que les projets soient validés par des majorités suffisantes et avoir la possibilité de s'opposer à des projets qui ne lui conviendraient pas.

3°) Il est nécessaire que les statuts permettent de bloquer des projets qui ne correspondraient pas aux critères énoncés ci-dessus.

Marc BENNER indique qu'ERDF est favorable à ce dossier mais pas à des bâtiments en blanc et précise que les projets doivent être bâtis sur des modèles économiques rentables.

5.2 – Partenariat de la CCI dans PREMICE, Incubateur régional d'entreprises technologiques Innovantes de Bourgogne

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Plusieurs collectivités locales de Saône-et-Loire (Autun, CUCM, Grand Chalon, ville de Mâcon, Communauté de Communes du Tournugeois...) ont décidé de soutenir des actions en faveur de la création ou reprise de sociétés en aménageant des locaux existants ou en construisant **des pépinières d'entreprises**.

Ces dispositifs immobiliers sont destinés à accueillir temporairement les jeunes entreprises en leur offrant des loyers attractifs, un environnement économique stimulant et un accompagnement personnalisé.

Ces nouvelles entreprises hébergées en pépinières constituent une cible intéressante pour la CCI 71 qui intervient pour des missions :

- d'assistance individuelle aux créateurs,
- d'animation collective.

La CCI souhaite renforcer ses actions en faveur de la création d'entreprise en mettant à la disposition des porteurs de projet un accompagnement pour les projets innovants.

Pour ce faire, elle a envisagé un partenariat qui serait formalisé par une convention, avec PREMICE, incubateur régional d'Entreprises Technologiques Innovantes de Bourgogne.

PREMICE permet notamment aux nouveaux entrepreneurs d'avoir un accès privilégié aux financements européens en faveur de l'innovation. Grâce à ce dispositif, les financements affectés à ces opérations bénéficient d'un abondement notamment par le FEDER.

Une contribution de la CCI à hauteur de 25.000 € par an au dispositif « Prémice » lui permettrait de fédérer au niveau départemental les initiatives en matière d'innovation.

L'action et la visibilité de la Chambre au sein des pépinières – hôtels d'entreprises de Saône-et-Loire seraient ainsi renforcées.

Le Bureau de la CCI, réuni le 12 juillet 2011, a examiné ce projet et a émis un avis favorable pour la signature d'une convention de partenariat avec PREMICE, dispositif déjà sollicité et promu par les Services de la CCI.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de donner leur accord pour la signature d'une convention de partenariat avec PREMICE ;**
- **d'approuver le versement d'une contribution d'un montant de 25.000 € par an au dispositif PREMICE ;**
- **d'inscrire, pour la première année, une somme de 12.500 € pour moitié au budget rectificatif 2011 et de 25.000 € au budget primitif 2012 de la CCI ;**
- **d'autoriser le Président de la C.C.I. à signer la convention de partenariat et tous documents y afférents.**

5.3 – Atelier de maintenance au Port Sud de CHALON : Construction d'un bâtiment

Rapporteur : Jean Pierre RIFFIER

L'atelier de maintenance situé au Port Nord, construit dans les années 50, est un bâtiment en dur qui ne correspond plus aux besoins et qui ne peut être réinstallé.

Parallèlement, l'agent de maintenance localisé au Port Sud de Chalon ne dispose pas de local adapté pour effectuer les opérations d'entretien des engins à l'abri des intempéries et occupe un bungalow faisant office d'atelier.

Il a été, par ailleurs, décidé, pour permettre une mutualisation des dépenses courantes et de personnel, que les bureaux de la direction générale d'APROPORT seraient transférés de l'avenue Pierre Nugue (Port Nord) à l'hôtel consulaire, avenue de Verdun, à Chalon-sur-Saône. Ce transfert sera possible dès que les travaux d'aménagement du 2^{ème} étage seront réalisés et opérationnels.

Au départ des agents administratifs localisés au Port Nord, il ne restera qu'un seul agent de maintenance en poste, sur le site du Port Nord, travaillant dans l'atelier situé à côté des bureaux pour la confection ou la réparation de pièces et outillages.

Compte tenu des obligations en matière de sécurité au travail, l'agent de maintenance ne peut rester isolé et maintenu sur le site du Port Nord. Par conséquent, son poste de travail doit être « déplacé » au Port Sud de Chalon.

Le Port Sud de Chalon ne disposant d'aucun bâtiment pouvant faire usage d'atelier et recevoir les outillages équipant l'atelier du Port Nord pour la poursuite des opérations de réparation du matériel, la construction d'un atelier de maintenance au PORT SUD de CHALON, qui n'a jamais été réalisée, est, outre les éléments décrits ci-avant, à présent indispensable.

Ce besoin est motivé par le regroupement des deux agents de maintenance (un agent basé au Port Sud et un agent au Port Nord) sur un même site pour une optimisation des moyens et de meilleures conditions de travail.

DESCRIPTIF des BESOINS :

Localisation :

La construction du bâtiment de maintenance est prévue sur le site du PORT SUD de CHALON sur SAONE, côté darse, sur la plate-forme stabilisée recevant le bungalow actuel faisant office d'atelier (surface d'environ 70 m²).

Ce bâtiment sera implanté en contigu de l'atelier existant, ce dernier sera converti en vestiaires, sanitaires, et local bureau pour les agents de maintenance.

Caractéristiques du bâtiment :

Sa réalisation nécessite du gros œuvre : terrassement, fondations superficielles, longrines, muret en béton armé, dallages lourds, fosse de travail ...

L'ossature sera constituée d'une charpente métallique, avec bardage double peau en panneaux laqués. 4 portiques auto stables articulés en pied + croix de St André avec deux pignons porteurs. Portes sectionnelles 4,6 x 5 m avec 3 portillons de 1 m x 2,1

Couverture en panneaux « sandwich » avec pente des versants de 10 %. Incorporation de 2 ouvrants pour désenfumage et asservissement CO2.

Installation d'un chemin de roulement HEA avec pont roulant de 8 tonnes (d'une portée d'environ 15 m/5 m sous crochet).

Eclairage zénithal par voute 18 x 2 m avec remplissage PCA opalescent. Connexion électrique en haute et base tensions.

Dimensionnement du bâtiment :

Superficie de 400 m²

Longueur 20 m, largeur 15 m (+ appentis de 13 x 8 m)

Hauteur sous ferme 6.20 m (5.8 sous appentis)

Coût prévisionnel :

Estimation : 350.000 € HT

Cette construction fera l'objet d'une demande de permis de construire.

FINANCEMENT :

Le financement de cette opération est réalisé par un « prêt » accordé par le Service Général de la CCI 71 à son Service portuaire, aux conditions du marché du taux EURIBOR 3 mois (limité à 2 % l'an), pour un remboursement sur une période de 10 ans.

En conséquence, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver la construction d'un bâtiment à usage d'atelier pour les besoins du service de maintenance du service portuaire à Chalon ;**
- **de dire que cet investissement sera inscrit au budget rectificatif 2011 et sera financé par un prêt accordé par le Service Général de la CCI 71 à son service portuaire ;**
- **d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions envisageables ;**
- **d'autoriser le Président à solliciter le permis de construire correspondant ;**
- **d'autoriser le Président à lancer les procédures d'appel d'offres correspondantes ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.**

| |
|---|
| 5.4 – Investissement matériel ferroviaire : Acquisition d'une locomotive au Port de MACON pour le trafic COMBIWEST |
|---|

Rapporteur : Jean Pierre RIFFIER

Dossier COMBIWEST :

RAPPEL - COMBIWEST est une société composée d'entreprises bretonnes de l'agro-alimentaire (transporteurs routiers associés aux producteurs des produits frais) pour la mise en place d'une desserte ferroviaire, en substitution d'une approche tout camion, entre RENNES / MACON et LYON. Ce trafic représente un train jour, dont ½ train pour Mâcon, constitué de caisses mobiles, qui a démarré en janvier 2011.

Actuellement la traction terminale de la gare au Port de Mâcon est assurée, tant au niveau du personnel que du matériel, par un opérateur privé, la société EUROCARGO RAIL (ECR), APROPORT ne disposant pas du matériel et du personnel agréés pour accéder au réseau ferré national.

La locomotive actuellement utilisée par ECR sur le Port de Mâcon est une locomotive de ligne surdimensionnée par rapport aux opérations de manœuvre qu'elle effectue.

L'objectif est qu'APROPORT acquiert une locomotive dont les caractéristiques techniques et le coût économique soient compatibles avec les besoins de l'activité.

En dehors des heures de desserte nécessaires au trafic COMBIWEST, APROPORT utiliserait la locomotive avec son personnel pour ses propres dessertes sur le Port de Mâcon.

Cette acquisition permettra, en outre, le transfert du locotracteur utilisé à Mâcon pour renforcer les moyens du Port de Chalon-sur-Saône.

Garanties apportées par COMBIWEST par convention :

- 1 – Loyer : le loyer mensuel supporté par COMBIWEST représenterait 75 % du coût de l'emprunt nécessaire au financement de l'achat de la machine, y compris les frais financiers (financement sur 7 ans avec amortissement linéaire).
Nota : les 75 % correspondent à la part de l'activité consacrée à COMBIWEST.
- 2 – Entretien : COMBIWEST participe à 75 % des coûts d'entretien supportés par APROPORT.
Estimation annuelle : 8 à 10 % du coût d'achat.
- 3 - Reprise : engagement du rachat de la locomotive par COMBIWEST si arrêt de l'activité quel qu'en soit le motif à la somme restant due sur l'emprunt au jour du transfert pendant 5 ans.
- 4 – Conduite : engagement d'ECR d'assurer les dessertes entre la gare et le port de Mâcon avec cette machine et son personnel tant qu'APROPORT ne dispose pas du personnel habilité.
Nota : L'embauche et la formation de personnel pour APROPORT est en cours.

Ces différents engagements étant concrétisés par des conventions entre COMBIWEST et ECR et la CCI 71/APROPORT.

DESCRIPTIF des BESOINS :

Locomotive d'occasion, équipée d'un moteur diesel, d'une puissance d'environ 1.000kW pour effectuer la traction de wagons (isolés ou en demi-train) sur une distance de 3,5 km depuis la gare de Mâcon jusqu'au Port de Mâcon, en tenant compte des caractéristiques du réseau ferré de cet axe (rampe sur 400 mètres avec pente de 22 pour mille, rayon de courbure, traversées obliques, plusieurs aiguillages ...).

Cet engin devra répondre aux caractéristiques nécessaires à son agrément de circulation pour le réseau ferré national, selon la consigne MR3A n°2

Caractéristiques principales de l'engin :

- ◆ Possibilité de tracter des rames de 600 tonnes sur le parcours complet (y compris franchissement de la rampe) et 1400 tonnes sur le parcours horizontal.
- ◆ Etre doté d'un système d'accrochage automatique.
- ◆ Disposer d'une capacité de gonflage performant pour la réalisation des manœuvres fréquentes.
- ◆ Disposition des essieux : BB.

- *EQUIPEMENTS SPECIFIQUES* : cabine ergonomique et insonorisée, anti-dérailleur, circuit électrique d'une puissance de 110 volts pour démarrage du diesel, enregistreur de vitesse et d'évènements de conduite, ...

Matériel sous garantie pour une durée minimum de 6 mois.

Coût prévisionnel :

Prix d'achat 700 000 € HT (y compris transport de la machine).

Mode de financement :

Le financement de cette locomotive est réalisé par un prêt accordé par le Service Général de la CCI 71 à son Service portuaire, aux conditions du marché du taux EURIBOR 3 mois (limité à 2 % l'an), pour un remboursement sur une période de 7 ans.

Le Bureau de la CCI, qui s'est réuni le 6 septembre dernier, a examiné ce dossier et a donné un avis favorable à l'aboutissement du projet.

En conséquence, après en avoir délibéré, les membres présents, à la majorité des voix et une abstention (Michel CHAMBREUIL), décident :

- **d'approuver l'acquisition d'une locomotive pour le PORT de MACON aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **de dire que cet investissement sera inscrit au budget rectificatif 2011 et sera financé par un prêt accordé par le Service Général de la CCI 71 à son service portuaire ;**
- **d'autoriser le Président à lancer les procédures d'appel d'offres correspondantes ;**
- **de donner pouvoir au Bureau de la CCI pour arrêter les termes des conventions à intervenir entre CCI-APROPORT et COMBIWEST et CCI-APROPORT et ECR ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.**

5.5 – Subvention Capacité en Droit Chalon-sur-Saône

Rapporteur : Antoine DIAZ

La capacité en Droit est une formation courte (2 ans) préparant les non bacheliers à des professions juridiques et administratives, et permettant, sous certaines conditions, leur accès aux formations longues (Licence et Master) de l'enseignement supérieur

Cet enseignement, après avoir longtemps été dispensé par l'Association pour l'Enseignement de la Capacité en Droit (AECD) dont faisait partie la CCI, a été transférée au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) depuis 2008.

Depuis cette date, la CCI apporte son soutien à cet enseignement et s'était engagée à verser pour les années universitaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, comme le Grand Chalon, une subvention de 27.000 €.

La convention arrive à échéance au 31 octobre 2011 et en attendant de disposer de plus de précisions sur l'organisation et l'avenir de la Capacité en Droit, le Bureau de la C.C.I., réuni le 12 juillet dernier, a décidé de proposer à l'assemblée générale de la CCI de signer une convention d'une durée d'un an pour l'année universitaire en cours et d'accorder une subvention réduite de moitié, soit 13.500 €.

En conséquence, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le soutien à l'enseignement de la Capacité en Droit à Chalon-sur-Saône pour l'année universitaire en cours,**
- **d'approuver le versement pour l'année scolaire 2011-2012 d'une subvention de 13.500 € à l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers de Bourgogne (ARCNAM),**
- **d'autoriser le Président de la C.C.I. à signer la convention liée à l'enseignement de la Capacité en Droit pour l'année universitaire 2011-2012 et tous documents y afférents.**

5.6 – Transfert à la CCI du Secrétariat de la commission de conciliation des baux commerciaux

Rapporteur : Pierre PETITJEAN

Depuis quelques années, l'Etat transfère, dans le cadre de la décentralisation, un certain nombre de compétences aux CCI (enregistrement de contrats d'apprentissage, dossiers ACCRE et NACRE, cartes de commerçants ambulants...).

Aujourd'hui, la Direction Départementale de la Protection des Populations, sollicite un transfert du secrétariat de la commission de conciliation des baux commerciaux à la CCI, en sa qualité d'interlocuteur privilégié des entreprises. Des représentants de la CCI de Saône-et-Loire sont d'ailleurs désignés à chaque mandature, pour siéger au sein de cette commission, à savoir, pour la mandature 2011-2015 :

- Pierre **GARMIER**, en qualité de titulaire
- Vincent **LONGUEVILLE**
- Alain **MOREAU**, en qualité de suppléants.

De plus, en cas de désaccord, les locataires se tournent souvent en premier lieu vers leur CCI afin de connaître les modalités de recours.

Le rôle du secrétariat de la commission de conciliation consiste à enregistrer les saisines, examiner leur recevabilité et la compétence territoriale de la commission, organiser l'agenda des réunions en accord avec les parties, les représentants des bailleurs et locataires, et envoyer les convocations.

La commission se réunit 2 à 4 fois par an, pour un nombre de saisines inférieur à 10 depuis 2004 (à l'exception de 2009 où 12 dossiers ont été examinés)

Les membres du Bureau, réunis le 6 septembre dernier, ont examiné cette question et se sont montrés très favorable à cette réorientation vers « le cœur de métiers » de la CCI et vers un service rendu aux ressortissants.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, prennent acte du transfert du secrétariat de la commission de conciliation des baux commerciaux à la CCI71.

5.7 – Modification du Règlement intérieur de la CCI

L'Assemblée n'aura pas à délibérer aujourd'hui sur cette question. En effet, le Règlement intérieur de la CCI, modifié afin de prendre en compte les nouvelles dispositions introduites par la réforme des CCI, a été transmis en date du 25 juillet dernier à Madame la Préfète de Région pour homologation.

N'ayant pas de réponse à ce jour, ce règlement est considéré comme homologué.

VI – ACTIVITES CONSULAIRES : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

6.1 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 14 septembre 2011

Rapporteur : Antoine DIAZ

Point sur la rentrée

EGC :

Effectif : Nette reprise en 1^{ère} année. Recrutement positif. Au total, 55 étudiants pour les 3 promos dont 23 en 1^{ère} année. L'EGC Chalon a l'effectif le plus élevé au niveau Bourgogne.

Les soutenances de 3^{ème} année ne sont pas terminées ; les résultats seront communiqués prochainement.

CFA Automobile :

Effectif : Au 10 septembre 2011, 527 jeunes. Ce niveau d'effectif est légèrement supérieur à l'an passé. On note une légère augmentation des niveaux 4 et 5, légère baisse niveau 3. Les effectifs en classe de Seconde Bac Pro 3 ans sont très insuffisants: 33 jeunes répartis sur 5 filières

Taux de réussite aux examens (toutes filières confondues) : 86.99% (82.72 % en 2010)

CIFA Jean Lameloise :

Effectif : 1 168 jeunes à ce jour (521 filles / 647 garçons). On note une légère baisse non significative, moins 50 à n-1.

Taux de réussite aux examens (toutes filières confondues) : 79 % (80 % en 2010)

DFCE :

Formations courtes : A ce jour stabilité par rapport à l'année dernière

Formations en Alternance : au 30 juin 2011, effectif de 71 alternants ; 35 départs en fin de formation et 58 nouveaux contrats, soit 94 alternants pour l'année 2011/2012

Formations Conventionnées : activité liée aux réponses aux Appels d'Offres (CRB et Pôle Emploi), durée des marchés 3 ans - campagnes 2010-2011 / 2011-2012 / 2012-2013 (hors création d'entreprises).
Effectifs : 110 stagiaires

Capacité en Droit

Formation assurée par l'ARCNAM depuis 2008, avec notamment le soutien financier du Grand Chalon et de la CCI. Au fil des années, le profil des étudiants s'est modifié et l'effectif est en baisse constante. Dans ce contexte le Grand Chalon envisage de revoir sa participation financière à cette formation. La convention arrivant à échéance le 31 octobre 2011, il convient également pour la CCI71 de se positionner.

Stages Création d'entreprises

Depuis 1989 en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne, la CCI organise chaque année des stages à la création et reprise d'entreprise. Depuis 2001, ces stages sont soumis à une réponse à Appel d'offres dans le cadre des marchés publics. Le CRB, chaque année, nous confie 5 à 6 stages de 150 h à 350 h, répartis sur les sites de Chalon, Mâcon, Charolles, Louhans et Ecuisses. Les sites de formation de Chalon et Mâcon ont accueilli plus de 500 stagiaires ; environ 40 % ont créé leurs entreprises et à notre connaissance (suivi pendant 3 ans) seulement 2 ont eu des difficultés.

6.2 – Commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme du 19 septembre 2011

Rapporteur : Pascal GIRARDOT

Lors de sa session du 23 mai dernier, la Commission « Hôtellerie, Restauration, Tourisme » a validé deux projets d'actions collectives qui remplissent le double objectif d'accroître l'activité économique des entreprises ainsi que de contribuer à la fréquentation et à la notoriété du département.

La Commission va ainsi proposer au Bureau de la CCI de porter un projet de qualification de la restauration et du tourisme culinaire, ainsi qu'une action en direction du tourisme halieutique.

1. Le premier projet est double et vise à :

- Créer une nouvelle chaîne visant à fédérer les restaurants ruraux et remplaçant les Cafés de Pays.
- Fédérer des restaurateurs de Saône-et-Loire autour d'une marque culinaire départementale.

2. Le deuxième projet cherche à informer les pêcheurs sur l'offre d'hébergement et de restauration, ainsi qu'à promouvoir les sites de pêche. Il vise à attirer sur le département de nouveaux pratiquants. Il est mené en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche de Saône-et-Loire et consistera à éditer un guide complet.

Lors de sa séance du 19 septembre 2011, la Commission a pu débattre des détails de ces projets et notamment de leurs aspects financiers liés en grand partie aux besoins de communication.

La Commission a confirmé son approbation pour ces projets et demande que les états financiers correspondants puissent être présentés au bureau de la CCI et que les partenaires financiers soient ensuite approchés.

La Commission a également approuvé un dossier de fonds de concours aux actions touristiques innovantes présenté par les Logis de France de Saône-et-Loire, les Gîtes de France de Saône-et-Loire et la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air.

6.3 – Commission Commerce et Service aux Particuliers du 26 septembre 2011

Rapporteur : Pierre PETITJEAN

La Commission a examiné les points suivants :

- Présentation d'un dossier fonds de concours supplémentaire : le village du livre de Cuisery. Une subvention de 565 € a été proposée par la commission.

- Convention FISAC collectivité/CCI. Une présentation du contenu de la convention a été faite, intégrant une valorisation de l'accompagnement technique des collectivités.

- Achat ville : La question du devenir d'Achat Ville a été abordée devant la commission. Un débat s'est engagé autour du schéma TIC présenté (schéma complet intégrant du site internet, de la fidélisation et des services additionnels).

La commission est favorable à la sortie du dispositif Achat Ville moyennant la mise à disposition d'un outil de remplacement avec un socle de base sous forme annuaire (gratuit ou non), des sites communicants (marchands ou non marchands) et de la fidélisation, etc...

- Passion commerce : état d'avancement de l'opération et rappel du déroulé de la soirée.

- Schémas sectoriels : 5 schémas incontournables pour les CCI : infrastructures, formation, développement durable, création et transmission et commerce international.

Aux côtés des ces schémas, la CCI 71 s'est également positionnée sur d'autres thématiques dont celle de l'appui aux entreprises et développement : seul schéma permettant d'aborder la question du commerce

- Information du Président : démission du président de l'Association de commerçants de Mâcon

VII – QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS

7.1 – Association Bourgogne Sud Activ : évolution du dossier

Claude PATARD informe l'Assemblée que la CCI est co-financeur de cette agence de développement et dispose d'un chargé de mission, mis à disposition de Bourgogne Sud Activ (BSA), avec remboursement de son salaire.

Le Directeur de la structure a souhaité faire valoir ses droits à la retraite et se pose aujourd'hui le devenir de l'agence et du chargé de mission.

Selon les décisions qui seront prises, la CCI pourrait envisager la réaffectation de ce dernier dans les services de la CCI. Dans ce cas, la CCI serait amenée à réexaminer le montant de sa participation financière.

Contact a été pris avec BSA afin de connaître leur position et leur réponse doit maintenant être examinée.

L'Assemblée sera tenue informée de l'avancement de ce dossier.

Par ailleurs, Claude PATARD informe l'Assemblée que l'agence de développement ACTE à CLUNY, arrêtera son activité au 31 décembre 2011.

Le maintien d'une présence physique sur le terrain est néanmoins souhaité et pourrait être envisagé sous forme de permanences de la CCI.

7.2 – Information sur les appels d'offres et marchés publics

Conformément à l'article 5.3.6 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur : Claude PATARD

I - Marchés prévus :

- Personnels intérimaires
- Zone industrielle de la Garenne : appel à maîtrise d'œuvre
- Atelier maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône
- Acquisition d'une locomotive au Port de Mâcon
- Nettoyage de l'ensemble des locaux

II – Propositions d'attribution :

➤ Assistance maîtrise d'ouvrage – Conducteur opérations : 2 offres reçues

Suite au rapport pour l'attribution du marché « assistance technique pour le suivi et la surveillance des travaux de la CCI » envoyé par courriel aux membres titulaires de la Commission, le mercredi 7 septembre dernier et aux réponses reçues, la recommandation de la Commission Consultative des Marchés au Président de la CCI est d'attribuer le marché à l'offre n° 2, à savoir : IBS (Ingénierie Bâtiments Services) 31bis, rue de Lyon à Macon.

➤ Marché de service relatif à la réalisation d'un film multimédia de présentation du programme de mandature de la CCI 71 : 5 offres reçues

- Proposition d'attribution : CHRYSLIDE STUDIO de Chalon-sur-Saône, pour un prix de 11 011 € H.T.

III – Information sur marchés passés

➤ Marchés dans le cadre des travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile Mâcon (MAPA)

La Commission du 4 juillet dernier a examiné 12 lots, à savoir :

- Lot 3 : Etanchéité**
- Lot 5 : Bardage - isolation extérieure**
- Lot 6 : Serrurerie Menuiserie Alu**
- Lot 7 : Menuiserie Bois**
- Lot 8 : Plâtrerie peinture carrelage**

- Lot 9 : Faux plafonds**
- Lot 10 : Sols souples**
- Lot 11 : Chauffage ventilation plomberie sanitaire**
- Lot 12 : Electricité, courant fort, courant faible**
- Lot 13 : Porte sectionnelle**
- Lot 14 : Ascenseurs**
- Lot 15 : Cabine acoustique**

Les lots **1** : Espaces extérieurs VRD, **2** : Démolition Maçonnerie et **4** : Charpente métallique ayant été attribués en juin dernier.

Propositions d'attribution :

LOT 3 : Etanchéité - Estimation : 19 500 € -

4 offres reçues

Propositions d'attribution : société SMAC de Dijon, pour un prix de 17 978,46 € H.T.

LOT 5 : Bardage - isolation extérieure – Estimation : 90 000 €

1 seule offre et proposition d'attribution : BAUX S.A.S Mâcon, pour un prix de 103 086,04 € H.T.

LOT 6 : Serrurerie Menuiserie Alu - Estimation : 112 500 € H.T.

4 offres reçues dont une offre retirée

Proposition d'attribution : société ROLLET SAS de Crèches sur Saône, pour un prix de 105 839,83 € H.T.

LOT 7 : Menuiserie Bois – Estimation : 37 500 € H.T.

2 offres reçues

Proposition d'attribution : société AUDUC-MAROT de Chaintré, pour un prix de 31 772,38 € H.T.

LOT 8 : Plâtrerie peinture carrelage faïence - Estimation : 80 500 €

4 offres reçues

Proposition d'attribution : entreprise BONGLET SA de Saint Rémy, pour un prix de 82 957,80 € H.T.

LOT 9 : Faux plafonds – Estimation : 15 000 €

6 offres reçues

Proposition d'attribution : entreprise M.P.C de Chalamont, pour un prix de 13 387,37 € H.T.

LOT 10 : Sols souples – Estimation : 16 000 €

4 offres reçues

Proposition d'attribution : SAS MARTIN REBEUF de Montceau Les Mines, pour un prix de 18 828,07 € H.T.

LOT 11 : Chauffage ventilation plomberie sanitaire – Estimation : 80 500 €

2 offres reçues dont une non maintenue

Proposition d'attribution : SARL DESCHAMPS PERE & Fils de Sance, pour un prix de 88 900,90 € H.T.

LOT 12 : Electricité, courant fort, courant faible – Estimation : 37 000 €

3 offres reçues

Proposition d'attribution : SARL DUCLUT ET FILS de Feillens, pour un prix de 42 476,31 € H.T.

LOT 13 : Porte sectionnelle - Estimation : 5 500 €

3 offres reçues

Proposition d'attribution : entreprise COPAS SYSTEMES de Caluire et Cuire, pour un prix de 2 560,00 € H.T.

LOT 14 : Ascenseurs – Estimation : 54 000 €

3 offres reçues.

Proposition d'attribution : entreprise ARATAL de Charnay Lès Mâcon, pour un prix de 53 600,00 € H.T.(base + maintenance 5 ans)

LOT 15 : Cabine acoustique – Estimation : 15 000 €

1 seule offre et proposition d'attribution à l'entreprise AKOUSTIQUE de Villejuif (94) pour un prix de 18 393,00 € H.T.

| |
|--|
| <p>7.3 – Signature de conventions par la CCI : Partenariat CCI/POLE EMPLOI, NICEPHORE CITE, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAONE ET LOIRE</p> |
|--|

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La CCI a conclu des partenariats :

1/ Le premier avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire :

Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie développaient, chacune de leur côté, des programmes de formation similaires, notamment sur la commercialisation des produits et la gestion de l'entreprise. Les Présidents des deux Chambres consulaires, Christian DECERLE et Bernard ECHALIER ont souhaité renforcer le partenariat entre les deux centres de formation.

De nouvelles offres de formation prenant en compte l'expérience et les compétences développées par chacun des Centres de Formation ont donc été proposées : les domaines pour lesquels des actions ont été coordonnées, concernent les formations en commerce, négociation, management, gestion de l'entreprise..., et toutes autres actions qui seraient dans l'intérêt des Entreprises du monde agricole, du commerce, des services et de l'industrie.

2/ Le second avec Nicéphore Cité pour mutualiser les formations développées dans le MULTIMEDIA, concrétisé par la signature d'une convention le lundi 12 septembre 2011.

NICEPHORE CITE propose des modules de formation dans les domaines de la création graphique et s'est rapproché de CCI FORMATION, prestataire dans ce même secteur, afin de développer des synergies, travailler sur des contenus pédagogiques et optimiser le nombre de participants aux formations. Le domaine de compétences concerne essentiellement les formations en PAO (Photoshop, Indesign, ...), étant précisé que le présent partenariat pourra s'élargir aux métiers du multimédia, de l'audiovisuel et de la bureautique à terme.

3/ Le troisième avec Pôle Emploi sur la communication des actions de formation en contrat de Professionnalisation et en cohérence avec les mesures de l'Etat pour la promotion de l'alternance

En cohérence avec les actions de l'Etat en faveur de la mobilisation pour l'Emploi, la Chambre de Commerce de Saône-et-Loire et la direction territoriale de Pôle Emploi ont conclu un partenariat pour communiquer sur les actions de formation en contrat de professionnalisation mis en place par CCI formation.

VIII – CONCLUSION

Intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Monsieur le Préfet indique que l'actualité est pleine d'incertitudes. La crise inquiète l'Europe et les Etats-Unis et se pose la question des points sur lesquels il est encore possible d'intervenir.

Les principales interventions économiques de l'Etat portent notamment sur :

- les projets d'aménagement du territoire et des infrastructures. Il prend pour exemple,

- le dossier de la RCEA :

Monsieur le Préfet précise qu'il est question actuellement d'une phase d'études complémentaires des travaux à réaliser, suite à la décision de mise en concession autoroutière de plusieurs sections. Un comité de pilotage va être créé, auquel seront associés les services de l'Etat, les collectivités territoriales, la CCI ...

- Le projet de LGV POCL (Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon), dont le débat public sur le projet s'ouvre le 3 octobre et se déroulera qu'au 31 janvier 2012.

- La question portuaire dans le cadre du plan Rhône

- le développement de l'apprentissage :

De nouvelles mesures facilitent le développement de l'apprentissage, notamment la simplification des procédures, aides aux entreprises...

- l'aide au financement des entreprises et au développement de l'investissement :

Monsieur le Préfet informe l'assemblée de la mise en place d'un club des investisseurs de Bourgogne, qui organise, le 21 octobre prochain, une rencontre avec les entreprises, à la CCI à Chalon.

Ces différents outils permettront à l'Etat d'intervenir sur des dossiers présentant des enjeux majeurs pour le développement économique et il conviendra de les utiliser au mieux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 H 30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER